

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE POLLESTRES**  
 Extrait du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N°2023\_080

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 21	Votants 27
Date de Convocation	15 septembre 2023		
Séance du	21 septembre 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – J. BADIE – P. WADIH – A. BAUER – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : T. RENARD à H. BARBAROS – M. SANDRAS-MACH à A. CORDERO – F. PORTELLA à J.Ch. MORICONI – A. LE MOIGNE à C. LEVY – N. COLELLA à V. GUILLEMIN – G. CASAS à F. PLUJA</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</p>			

**OBJET : Convention de partenariat entre le cinéma de Pollestres et la SASU CITICKS**

Monsieur le maire propose un partenariat avec le cinéma de Pollestres et la société CITICKS, fournisseur de produits promotionnels mandatée par le réseau SANKÉO, afin de proposer des offres privilégiées aux abonnés annuels de SANKEO sur les entrées de Cinénaville Pollestres.

CITICKS est une application à destination du grand public qui proposera deux offres aux abonnés SANKÉO :

- En offre permanente « J'y retourne » (valable toute l'année) : une place de cinéma et un petit popcorn pour le montant de 5,00 € ;
- En offre découverte « J'y vais » (valable une fois par an) : une avant-première gratuite.

La convention de partenariat proposée est à titre gratuit et est valable un an.

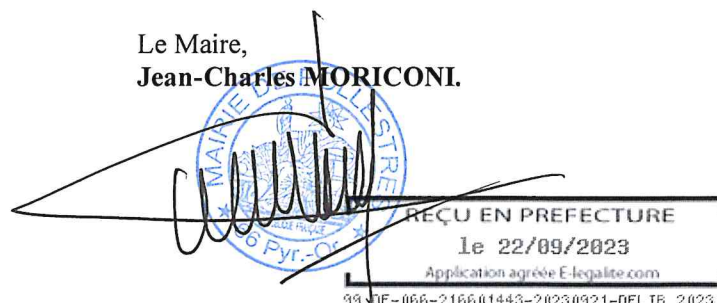
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le cinéma de Pollestres et la SAS CITICKS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
 POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,  
**Jean-Charles MORICONI.**

Mis en ligne le 22/09/2023



REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-066-216601443-20230921-DELIB\_2023\_